

CONSEIL MUNICIPAL DE MONTREUIL-SUR-MER

SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2015

Conformément au Code des Communes, Nous, Charles BAREGE, Maire de la Ville de Montreuil-sur-Mer, avons convoqué au moyen de lettres individuelles, remises par les Agents de Police, Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux en exercice, pour délibérer sur les affaires dont la désignation suit :

- Procès-Verbal de la réunion précédente
- Informations et décisions éventuelles
 - Schéma de mutualisation de la « Communauté de Communes du Montreuillois »
 - Proposition de vente de parcelles de terrains rue Carnot à Montreuil-sur-Mer
 - Modifications apportées au Plan du Réseau Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée
 - Informations concernant les marchés à procédure adaptée
 - Présentation du rapport d'activités de la CCM
 - Boutiques des sites de la Citadelle et du Musée – Nouveaux tarifs
 - Admissions en créances éteintes
 - Décision Budgétaire Modificative
 - Autorisation de solliciter les subventions susceptibles d'être obtenues des partenaires ETAT (DETR), FEDER, Conseil Régional, Conseil Départemental, Agence de l'Eau
 - Personnels
- Questions Diverses

Montreuil-sur-Mer, le 16 Septembre 2015

Le Maire : Charles BAREGE

L'an deux mille quinze, le Vingt Trois Septembre à 19 heures, le Conseil Municipal de la Ville de Montreuil-sur-Mer, légalement convoqué le Mercredi 16 Septembre 2015, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Charles BAREGE, Maire.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux en exercice, à l'exception de Madame Claudine DARRAS, Adjointe au Maire, Messieurs Rémy DUPIRE, Bruno BETHOUART et André DUCROCQ, absents excusés, ayant respectivement donné pouvoir à Mesdames Françoise DENIS, Aurélie LEBLOND, Monsieur Jean-Michel DUCROCQ et Madame Sylvie LECLERCQ.

Le Conseil, invité à choisir le Secrétaire de Séance, désigne Monsieur Thibaut BOURRE qui accepte ces fonctions et prend place au bureau.

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 23 SEPTEMBRE 2015

Avant de débiter la séance du Conseil Municipal, Monsieur le Maire propose d'observer une minute de silence à la mémoire de Mesdames Liliane ROCHE et Béatrice MACREL, décédées respectivement les 24 Août et 08 Septembre derniers.

Procès-verbal de la réunion précédente

Le procès-verbal de la réunion du 27 Juillet 2015 est adopté à l'unanimité moins deux abstentions (Monsieur Jean-Michel DUCROCQ et son pouvoir).

- Informations et décisions éventuelles

- Schéma de mutualisation de la « Communauté de Communes du Montreuillois »

La loi de réforme des collectivités territoriales (loi n° 2010-1563 du 16 Décembre 2010) a créé l'article L.5211-39-1 du CGCT qui met à la charge de chaque intercommunalité l'élaboration et l'adoption, à échéance du 31 décembre 2015, d'un projet de schéma de mutualisation des services à mettre en œuvre pendant la durée du mandat, qui aura la possibilité d'être révisé, tous les ans, lors de l'adoption du budget de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale à fiscalité propre.

La mutualisation a pour objectif de renforcer la compétitivité, l'attractivité du territoire et d'apporter un meilleur service aux usagers.

Pour la Communauté de Communes du Montreuillois, la mutualisation, c'est formaliser les pratiques existantes et répondre aux attentes des communes en développant ces pratiques.

La démarche a débuté le 04 novembre 2014 avec une information du CNFPT à destination des élus des sept intercommunalités environnantes.

Par une délibération, le Conseil Communautaire a, lors de sa séance du 11 décembre 2014, adopté le principe de lancement d'une démarche d'élaboration du projet de schéma de mutualisation entre la CCM et ses 21 communes membres.

Le schéma de mutualisation de la CCM est le résultat de trois enquêtes et plus de vingt réunions. Il comporte :

- la présentation du contexte territorial, économique et réglementaire.
- un état des lieux des pratiques de mutualisation existantes
- un diagnostic fondé, d'une part, sur la réduction des écarts identifiés entre les pratiques et la réglementation et d'autre part, sur les besoins des communes. Ce constat engendre des propositions de mutualisation.

Vu les articles L5211-39-1 et L5211-4-1 du code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération du Conseil Communautaire de la CCM lors de sa séance du 29 juin 2015,
Le Conseil Municipal est invité à émettre un avis quant au projet de schéma de mutualisation proposé par la CCM.

Vote de l'Assemblée.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

- Proposition de vente de parcelles de terrains rue Carnot à Montreuil-sur-Mer

Par délibération en date du 27 Juillet 2015, le Conseil Municipal de la Ville de Montreuil-sur-Mer a décidé d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces se rapportant à l'acquisition par la SAS AVI de la parcelle cadastrée section AB n° 444 d'une superficie de 533 m² composée, en partie, des bâtiments actuels de la Médecine du Travail et du Service de Soins à Domicile afin de réaliser un programme de 6 logements de type 3 d'environ 70 m² et une maison individuelle de 100 m² avec parkings et espaces verts moyennant le prix de 300.000 € et ce, après avoir désaffecté l'ensemble immobilier inoccupé constitué de la parcelle sus énoncée et de la parcelle cadastrée section AB n° 445 d'une superficie de 2.057 m² puis déclassé du domaine public, cet ensemble immobilier.

Pour ce qui concerne la parcelle cadastrée section AB n° 445 d'une superficie de 2.057 m², Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, de la proposition de la SARL Les Dunes de Flandres du Groupe Edouard DENIS (ou toute autre personne physique ou morale susceptible de s'y substituer),

en date du 17 Septembre 2015, d'acquérir ladite parcelle moyennant le prix de 320.000 € et ce, en vue de la réalisation d'un programme immobilier.

Il est à noter qu'une servitude de passage est créée sur la parcelle cadastrée section AB n° 445 au profit de la parcelle AB n° 444 achetée par la Société AVI et ce, conformément au plan dressé le 29 Juillet 2015 par Monsieur Jean-Marc CABON, Géomètre-Expert à Montreuil-sur-Mer. Cette servitude est consentie sans indemnité.

Le Conseil Municipal de la Ville de Montreuil-sur-Mer est invité à décider d'une part de la constitution de la servitude sur la parcelle AB n° 445 et d'autre part la vente à la SARL Les Dunes de Flandres (ou toute autre personne physique ou morale susceptible de s'y substituer) de la parcelle AB n° 445 d'une superficie de 2.057 m² moyennant le prix de 320.000 €.

Le Conseil Municipal est également invité à autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces liées à cette vente (y compris le compromis de vente) qui sera passée en l'étude de Maître HERNU, Notaire à Montreuil-sur-Mer.

Vote de l'Assemblée.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

▣ Modifications apportées au Plan du Réseau Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée

Dans le cadre du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) destiné à sauvegarder les chemins ruraux présentant un intérêt pour la promenade et la randonnée, le Conseil Municipal de la Ville de Montreuil-sur-Mer a décidé, lors de sa séance du 30 Septembre 2014, de :

- s'engager à permettre le passage des promeneurs et randonneurs, proposer l'inscription au PDIPR et autoriser le balisage et son entretien selon les dispositions de la charte officielle (blanc et rouge pour un itinéraire de Grande Randonnée et jaune et rouge pour un itinéraire de Grande Randonnée de Pays) de ces chemins
- émettre un avis favorable sur l'inscription au PDIPR des chemins (et/ou parcelles) situés sur le territoire de la commune mais ne lui appartenant pas
- autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de passage et la réalisation du balisage et de la signalétique sur les propriétés communales

Par courrier électronique en date du 28 Juillet 2015, le bureau de la randonnée du Conseil Départemental du Pas-de-Calais a informé la Ville de Montreuil-sur-Mer des modifications à apporter aux itinéraires de Promenade et de Randonnées.

Le Conseil Municipal est invité à approuver les tableaux ci-après et à autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

Commune de Montreuil-sur-Mer

Communauté de Communes du Montreuillois

PR Montreuil Extra Muros

N° tronçon	Références cadastrales		Dénomination du Chemin	Statut	Propriétaire
3	AB	7	La Fontaine des Clercs	Privé Commune	Commune
4			Promenade des Remparts	Public	Commune

10	AE	307, 309, 328	Les Garennes	Privé Commune	Commune
11	AD	5, 27, 28 33, 34, 40 42, 44, 50 53, 55, 61	La Tour de Justice	Privé Commune	Commune
12	AC	372, 377, 382	La Gare	Privé Commune	Commune
13			RD 349 Avenue du 11 Novembre	Public	Département
14			Avenue du 11 Novembre	Public	Commune
15			Route	Public	Commune
17			Promenade des Remparts	Public	Département
18	AB	3	La Fontaine des Clercs	Privé Commune	Commune
19	AB	3, 7	La Fontaine des Clercs	Privé Commune	Commune
20			Avenue des Garennes	Public	Commune
21			Avenue du Général Leclerc	Public	Commune
22	AE	470, 471 473, 474	Porte de France	Privé	Pas de Calais Habitat
23	AE	472	Porte de France	Privé Commune	Commune
24	AE	13, 15 17, 30	Les Glacis	Public	Commune
25	AB	3	La Fontaine des Clercs	Privé Commune	Commune

Commune de Montreuil-sur-Mer

Communauté de Communes du Montreuillois

PR Les Trois Vallées

N° tronçon	Références cadastrales	Dénomination du Chemin	Statut	Propriétaire
2		Sentier Delwaille	Public	Commune

3	AB	7	La Fontaine des Clercs	Privé Commune	Commune
4			Promenade des Remparts	Public	Commune
7	OE	138	Le Marais de la Ville	Privé	SAFER Flandres - Artois 68, rue Jean Sans Peur 59800 Lille
8	OE	98, 99, 137	Le Marais de la Ville	Privé	Groupement Forestier du Marais de Montreuil 248 Avenue de la République 59110 La Madeleine
9			Chemin	Public	Commune
10	AE	307, 309 328, 329	Les Garennes	Privé Commune	Commune
11	AD	5, 27, 28 33, 34, 40 42, 44, 50 53, 55, 61	La Tour de Justice	Privé Commune	Commune
12	AC	372, 377, 382	La Gare	Privé Commune	Commune
13			RD 349 Avenue du 11 Novembre	Public	Département
14			Avenue du 11 Novembre	Public	Commune
15			Route	Public	Commune
16	AB	205, 206 208, 222	Saint-Pierre	Privé Commune	Commune
17			Promenade des Remparts	Public	Commune
18	AB	3	La Fontaine des Clercs	Privé Commune	Commune

Vote de l'Assemblée.
Le rapport est adopté à l'unanimité.

⇒ Informations concernant les marchés à procédure adaptée

En vertu de ma délégation en date du 10 Avril 2014 prise sur le fondement de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, m'autorisant à préparer, signer, exécuter et régler les marchés publics à procédure adaptée, je vous informe que j'ai procédé à l'attribution du marché suivant :

Marché 2015-01 : Acquisition d'un désherbeur vapeur sèche – brûleur fonctionnant au gazole et au pétrole lampant - déplacement autonome sur chariot à motorisation électrique.

Le marché à procédure adaptée est attribué à la société LHERMITE FRERES pour un montant de 21.060,00 € HT, y compris l'option.

Vote de l'Assemblée.
Le rapport est adopté à l'unanimité.

- Présentation du rapport d'activités de la CCM

Conformément aux dispositions de l'article 40 de la Loi n° 99-586 du 12 Juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification intercommunale, la Ville de Montreuil-sur-Mer a reçu de la « Communauté de Communes du Montreuillois » un rapport retraçant l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale au titre de l'année 2014.

Ce rapport doit faire l'objet d'une présentation en Conseil Municipal.

Après que les délégués de la CCM se soient exprimés au sein du Conseil Municipal de la Ville de Montreuil-sur-Mer, je vous propose d'approuver le rapport d'activités 2014 de la CCM et de son Service Assainissement.

Vote de l'Assemblée.
Le rapport est adopté à l'unanimité.

- Boutiques des sites de la Citadelle et du Musée – Nouveaux tarifs

Le Conseil Municipal est invité à accepter, à compter du 01^{er} Octobre 2015, les nouveaux produits en boutique, régie Citadelle suivants :

- Pot de miel de la citadelle – 250 gr : 5 €
- Pot de miel de la citadelle – 500 gr : 8 €
- Pot de pollen 120 gr : 7 €

Vote de l'Assemblée.
Le rapport est adopté à l'unanimité.

- Admissions en créances éteintes

Sans objet.
(concerne le Service Assainissement).

- Décision Budgétaire Modificative

Dans le cadre de la vente de véhicules déclarés « épaves » et/ou vendus dans l'état, le Conseil Municipal de la Ville de Montreuil-sur-Mer est invité à accepter la décision budgétaire modificative suivante :

	Dépenses	Recettes
Article 2182 Matériels de transport	+ 500 €	
Article 024 Produits de cessions		+ 500 €
	-----	-----
	+ 500 €	+ 500 €

Vote de l'Assemblée.
Le rapport est adopté à l'unanimité.

- Autorisation de solliciter les subventions susceptibles d'être obtenues des partenaires ETAT (DETR), FEDER, Conseil Régional, Conseil Départemental, Agence de l'Eau

Le Conseil Municipal de la Ville de Montreuil-sur-Mer est invité à autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions 2016 susceptibles d'être obtenues des partenaires Etat (D.E.T.R.) FEDER, Conseil Régional, Conseil Départemental, Agence de l'Eau et à les rattacher à la réunion du Mercredi 23 Septembre 2015.

Vote de l'Assemblée.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

- Personnels

Tableau des effectifs

Dans le cadre de l'évolution des emplois et des compétences des agents municipaux, Monsieur le Maire propose à l'assemblée la transformation au 1^{er} Octobre 2015 d'un poste d'adjoint du patrimoine de 2^{ème} classe à temps complet en un poste d'adjoint du patrimoine de 1^{ère} classe à temps complet.

Le Conseil Municipal est invité à :

- Adopter la transformation de poste proposée.
- Autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures utiles à sa mise en œuvre.

Vote de l'Assemblée.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

- Questions Diverses

- Travaux d'aménagement de la rue du Change – Demande de subvention sollicitée auprès du Conseil Départemental du Pas-de-Calais et lancement de l'appel d'offres

Dans le cadre de la revitalisation de son centre, la Ville de Montreuil-sur-Mer a décidé de lancer des travaux d'aménagement de la Rue du Change (voirie, trottoirs).

Estimés à 200.000 € HT, les dits travaux sont susceptibles d'être subventionnés comme suit :

Plan de financement prévisionnel

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant
Travaux d'aménagement de la Rue du Change	200.000 €	Conseil Départemental du Pas-de-Calais (20%)	40.000 €
		FISAC (8%)	16.000 €
		Ville de Montreuil-sur-Mer (72%)	144.000 €
Total	200.000 €	Total	200.000 €

Le Conseil Municipal est invité à :

- Adopter l'avant-projet et le plan de financement prévisionnel de l'opération
- Autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions au taux maximum auprès des divers partenaires susceptibles de financer le dit projet et notamment le Conseil Départemental du Pas-de-Calais au titre du « FARDA – BOURG CENTRE »

- Autoriser Monsieur le Maire à lancer l'appel d'offres correspondant
- Autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces utiles à la réalisation de cette opération

Vote de l'Assemblée.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

- Modification apportée à la location de la crêperie

Par délibération en date du 27 Juillet 2015, le Conseil Municipal de la Ville de Montreuil-sur-Mer a décidé de louer à Madame Séverine DUJARDIN, les locaux de la crêperie pour la période du 01^{er} Octobre au 31 Décembre 2015 moyennant un loyer mensuel de 300 € (non compris les charges).

Lors d'une récente rencontre, Madame Séverine DUJARDIN a informé la Ville de Montreuil-sur-Mer que l'exploitation de la crêperie serait gérée en partenariat avec Monsieur Xavier LAUNE.

Eu égard à ce qui précède, le Conseil Municipal est invité à accepter cette modification et à autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondante avec Madame Séverine DUJARDIN et Monsieur Xavier LAUNE.

Vote de l'Assemblée.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

- Installation d'un monnayeur aux toilettes publiques sises à proximité de l'Office de Tourisme

Dans le cadre de l'attractivité touristique menée par la Ville de Montreuil-sur-Mer, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la pose d'un monnayeur qui sera installé aux toilettes publiques situées à proximité de l'Office de Tourisme.

Le Conseil Municipal est invité d'une part à fixer à 0,50 € le montant de la prestation relative à l'utilisation des toilettes publiques et d'autre part à modifier la régie des droits de place afin de permettre l'encaissement de cette nouvelle prestation qui sera applicable à compter du 01^{er} Novembre 2015.

Vote de l'Assemblée.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

- Autre question diverse

A la demande de Monsieur Bruno BETHOUART, Monsieur Jean-Michel DUCROCQ demande des précisions quant à l'avancement du projet BEUVAIN-PIQUET.

Monsieur Jean-François LEBLANC informe le Conseil Municipal du contenu du programme de construction des logements, précise qu'un avis favorable a été donné par la Commission de Sécurité et par l'Architecte des Bâtiments de France et fait part à l'Assemblée que le démarrage de l'opération devrait débuter en Mars 2016 sous maîtrise d'ouvrage de la SA Habitat 62/59.